



CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS
ET ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Conseil d'administration

Séance spéciale du 22 mars 2019

Local 3105, Pavillon Maurice-Pollack

Projet de procès-verbal

Liste des personnes présentes – Conseil d'administration

Rose Beaupré Ayotte
Mathieu Blanchet
Élisabeth Couture
Alyssa Demers-Proulx
Bénédicte Desbiens

Julie Desjardins
Charles-Émile Fecteau
Élizabeth Gosselin
Simon Hénault
Laurence Laberge

Nadine Morin
Mathieu Montégiani
Alexa-Maude Raymond
Laurence Vaillancourt
Naïna Dion-Barbin

Liste des personnes absentes – Conseil d'administration

Kaleem Atchia
Olivier Bergeron

Jonathan Gagnon
Maxime Guilmette

Denis Morin
David Valade

Liste des personnes présentes – Autres

Présidence d'assemblée
Nicolas Grondin

Secrétariat d'assemblée
Quentin de Dorlodot

Projet d'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Élection du comité d'appel pour le processus électoral
- 5 5. Déroulement du Collège électoral
6. Clôture de la séance

1. Ouverture de la séance

Mathieu Montégiani (Présidence)

Ça nous prendrait quelqu'un pour ouvrir la séance !

5

Résolution CA-H19-03-22-01

Il est proposé par Nadine Morin, avec l'appui de Alyssa Demers-Proulx :

Que la séance spéciale du 22 mars 2019 soit ouverte.

10

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée

La présidence effectue une proposition de présidence d'assemblée et de secrétariat d'assemblée.

Résolution CA-H19-03-22-02

Il est proposé par Élisabeth Gosselin, avec l'appui de Alyssa Demers-Proulx :

20

Que Nicolas Grondin soit nommé à titre de président d'assemblée et que Quentin de Dorlodot soit nommé en tant que secrétaire d'assemblée pour la séance du 22 mars 2019.

25

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Lecture de l'ordre du jour

30

La présidence d'assemblée effectue la lecture de l'ordre du jour.

4. Élection du comité d'appel pour le processus électoral

35

Simon Hénault (affaires externes)

Nous avons oublié de l'élire nous en sommes désolés, nous allons maintenant l'élire.

Simon Hénault (affaires externes) explique le rôle du comité

40

La présidence d'assemblée ouvre une période de mise en candidature.

Nadine Morin se propose

Julie Desjardins se propose

45

La présidence d'assemblée ouvre une période de mise en candidature.

Les deux candidates se présentent.

50 Membre du Conseil d'administration

Je pense que ce sont de bonnes candidatures.

Aucune demande de vote sur les deux candidatures.

55 **Résolution CA-H19-03-22-03**

Il est proposé par Élisabeth Couture, avec l'appui de Laurence Laberge :

Que l'élection de Nadine Morin et Julie Desjardins soient entérinées sur le comité d'appel des élections 2019.

60

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

65 **5. Déroulement du collège électoral**

Mathieu Montégiani (présidence)

Après réflexion, nous pensons avoir été un peu rapide sur la décision du dernier Conseil d'administration notamment en ne consultant pas le Caucus des associations sur cette décision donc on recommanderait de suspendre cette décision.

70

Le questionnement est soulevé à savoir si cela rendrait le travail du Conseil d'administration caduc.

Simon Hénault (affaires externes)

75

Juste pour ce Collège électoral, le Conseil d'administration aura à se pencher sur la question.

Mathieu Montégiani (présidence)

Sachez aussi que la direction d'élection a reçu plusieurs plaintes dont vous en avez d'ailleurs une en copie.

80

Membre du Conseil d'administration

Bien que je suis en désaccord avec l'argumentaire des plaintes, je pense que le fait que le Caucus n'ait pas été consulté et avisé dans les temps suffit pour effectivement suspendre cette décision pour ce collège électoral

85

L'interprétation de la décision du cinq minutes est questionnée.

Simon Hénault (affaires externes) précise le fonctionnement du collège électoral et l'interprétation du cinq minutes.

90

Résolution CA-H19-03-22-04

Il est proposé par Charles-Émile Fecteau, avec l'appui de Julie Desjardins :

Que le Conseil d'administration suspende en vue du collège électoral du 22 mars 2019 la décision rendue sur la limitation du temps de parole de 5 minutes avec un seul tour de parole pour ses membres

95

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

100

Il est mentionné l'importance au prochain processus de révision du règlement électoral de bien publiciser ce processus pour avoir plusieurs candidatures au Caucus des associations.

105 *La présidence d'élection précise qu'elle fera un retour au début du collège électoral sur la décision du Conseil d'administration.*

Les membres du Conseil d'administration discute des plaintes qui ont été formulées et insistent sur le fait de retravailler sur cet aspect du Collège électoral l'année prochaine.

110

15. Clôture de la séance

Résolution CA-H19-03-22-05

Il est proposé par Charles-Émile Fecteau, avec l'appui de Nadine Morin.

115

Que la séance du 22 mars 2019 soit levée.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

120

La séance est levée.

125



Quentin de Dorlodot
Secrétaire